



Conservatoire Historique de l'Aéronavale à Nîmes (CHAN-Nîmes)

Association loi 1901 n° W302008099 - SIRET 527919948 00028
Déclarée le 1^{er} octobre 2010 en Préfecture du Gard
Non assujettie à la TVA. Sans capital social.
Association reconnue d'Intérêt Général

Nîmes, le 10 janvier 2025

Note d'organisation Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2025

L'assemblée générale ordinaire (AGO) 2025 du Conservatoire Historique de l'Aéronavale à Nîmes (CHAN) se tiendra le 6 février 2025 matin dans l'amphithéâtre du Quartier El Parras (ancien cinéma de la BAN Nîmes-Garons).

1. Déroulé

L'accès à l'amphithéâtre sera possible à partir de 09h30 pour les membres ayant été convoqués (document cité en référence B) et sera fléché à partir de l'entrée du quartier.

Il sera possible, à l'entrée de l'amphithéâtre, de régler sa cotisation de 2025 pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

Rappel du déroulé (également accessible dans le document déroulé général)

- 09h30 à 10h15 accueil des participants, café ou thé revigorant.
- 10h15 à 12h00 séance plénière.
- 12h00 à 12h15 Déplacement vers l'Oasis.
- 12h15 à 13h00 Verre de l'amitié à l'Oasis.

Pour ceux qui le souhaitent : à partir de 13h00 repas.

Une participation de 28€ par convive est à payer lors de l'inscription suivant les modalités décrites dans le formulaire de réponse à la convocation.

2. Participation

Les membres du CHAN à jour de leur cotisation (selon les dispositions de l'article 8 des statuts actuels, accessibles sur le site du CHAN), les membres d'honneur et les membres de droit (ou leur représentant) sont les participants à l'AGO.

Par ailleurs, des personnes non membres peuvent être invités à assister à l'AGO.

Enfin, en raison de leur soutien réel mais trop souvent ignoré, les conjoints sont invités à assister à l'AGO et à partager le repas qui suit, moyennant participation.

3. Inscription à l'AGO

L'inscription à l'AGO se fait par la réponse à la convocation, en ligne ou sous forme papier.

Les inscriptions seront closes le 26 janvier 2025.

Les actions réalisées en ligne permettent un comptage immédiat des présents, des pouvoirs, et des repas (cf. paragraphes suivants).

Elles permettent également d'organiser l'entrée sur le quartier El Parras.

4. Paiement

Le paiement en ligne est effectué grâce à Helloasso. Veiller à mettre à zéro la somme versée à cette association (par défaut mise à 17% du paiement effectué !).

Diffusion : CHAN (membres) – 503°RT (C2-OSA-SG) – GSBdD (OSA)

Cependant, certains hésitent à utiliser la carte bleue sur Internet. La procédure pour payer par chèque est accessible par le même lien.

5. Inscription au repas

Les inscriptions au repas se font au moment de l'inscription à l'AGO.

Elles se traduisent notamment par une participation de 28€ par convive, à la charge de celui-ci. Les éventuelles allergies alimentaires seront signalées lors de l'inscription.

6. Annulation d'inscription au repas

En cas de force majeure, un convive ne pouvant assister au repas auquel il s'était inscrit et dont il avait donc réglé les frais de participation, se verra rembourser ces frais si l'annulation intervient plus de six jours avant, soit avant le 1^{er} février 2025.

Après cette date, le remboursement ne sera plus possible.

7. Pouvoirs

Tout membre à jour possède un droit de vote. Il peut, en cas d'absence programmée à l'AGO, déléguer son pouvoir à un autre membre ou au bureau.

Ce pouvoir peut être rédigé en ligne, à partir de la réponse à la convocation.

8. Ordre du jour

Un ordre du jour prévisionnel est joint à la présente note.

Par ailleurs, les membres peuvent avoir le souhait de présenter des propositions de résolution.

Il convient de les adresser par mail au président et au secrétaire général du CHAN qui statueront sur la recevabilité de la demande et la présenteront, le cas échéant, lors de l'AGO.

Pour mémoire, une proposition doit se traduire par une mise au vote dont les termes sont définis par le rédacteur de la proposition.

9. Formalités du ressort du CHAN

Le CHAN adressera au 503° RT au plus tard le 1^{er} février la liste des personnes devant assister à cette AGO. C'est aussi la date retenue par le traiteur pour approvisionner les victuailles du repas.

Le président du CHAN
Marc GUITTARD

